



COMMUNE D'UVERNET-FOURS

Arrondissement de Barcelonnette - Alpes de Haute-Provence

MARCHE DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE

## REFECTION ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE PROGRAMME 2025

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(RC)

Date limite de remise des offres :

**Vendredi 09 mai 2025 à 17h**

Les candidats devront déposer leurs offres sur le profil acheteur de la commune :

<https://www.laprovencemarchespublics.com/>

ACHETEUR :

COMMUNE D'UVERNET FOURS

Représentée par monsieur Patrick BOUVET, maire

Mairie

Le Village

04400 UVERNET FOURS

Tel : 04 92 80 80 00 – Mail : [mairie.uvernet-fours@orange.fr](mailto:mairie.uvernet-fours@orange.fr)

## **1- OBJET DE LA CONSULTATION :**

---

La présente consultation concerne les travaux de réfection de voiries de la commune d'Uvernet-Fours dans le cadre du programme d'entretien 2025.

## **2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION :**

---

### **2.1 - Procédure :**

Procédure adaptée relevant des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

### **2.2 - Nature de l'attributaire :**

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés solidaires.

Les sous-traitances doivent être explicitement mentionnées dans l'offre. En cas de sous-traitance le dossier doit être déposé lors de la remise des offres (article R 2113.2 du code de la commande publique).

### **2.3 - Décomposition en lots :**

Le marché est constitué d'un lot unique.

### **2.4 - Mode de règlement :**

Le mode de règlement est le virement par mandat administratif.

### **2.4 - Délais d'exécution :**

La réalisation du chantier est prévue à partir de la notification du marché au candidat retenu pour être terminée au plus tard le 23 juin 2025.

### **2.4 - Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **2.5 - Modification de détail au dossier de consultation :**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune contestation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2.6 - Visite des lieux :**

La visite des sites est recommandée : prendre contact directement avec le responsable des services techniques au 06 70 07 96 89.

Les métrés devront être vérifiés par le soumissionnaire.

### 3- PRESENTATION DES CANDIDATURES

---

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat. Seul l'Acte d'Engagement sera daté et signé par le représentant qualifié du prestataire. Les pièces particulières constitutives du marché le seront lors de la phase de mise au point et constitueront l'exemplaire original.

#### 3.1 - Dossier de consultation :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur de l'acheteur : <https://www.laprovincemarchespublics.com/>

Il comporte les éléments suivants :

- Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)
- Règlement de Consultation (RC)
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Cahier des charges valant CCAP et CCTP
- Acte d'Engagement (AE)
- Plans de situation des zones de travaux

#### 3.2 - Présentation des offres à remettre par les candidats :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### Pièces de la candidature - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Chaque candidat devra obligatoirement produire à l'appui de sa candidature les documents suivants :

- Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)
- Soit les formulaires :

DC1, Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses co-traitants- (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

- La liste des personnes habilitées à engager l'entreprise candidate avec délégation de pouvoir.
- Un extrait Kbis datant de moins de 3 mois.
- Justificatifs de la capacité économique de l'entreprise :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L.3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

**Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique.
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

**Pièces de l'offre :**

- **Un dossier présentant l'offre du candidat :**
  - Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) visé, daté et signé
  - Le Cahier des charges visé, daté et signé
  - L'Acte d'Engagement (AE) rempli.
  - L'attestation de visite le cas échéant

Le dossier d'offre comportera également un mémoire technique suffisamment détaillé et précis qui permettra à l'acheteur d'apprécier la valeur de l'offre en particulier sur les aspects suivants :

- Les moyens humains et matériels dédiés à l'opération

- Les mesures prises pour garantir la sécurité du public et de la circulation sur les voies
- Le planning prévisionnel des différents chantiers
- Le mode de traitement et de traçabilité de l'élimination des déchets

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public (formulaire NOT11) :**

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations
- Page et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations.
- Page et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

**3.3 - Variantes :**

Les variantes sont admises.

**3.3 - Conditions d'envoi et de remise des offres :**

La transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée.

La transmission des offres s'effectuera par voie électronique sur la plateforme dématérialisée <https://www.laprovincemarchespublics.com/>

**La date limite de remise des offres et des plis dématérialisés est fixée au vendredi 09 mai 2025 à 17h.**

Le respect de la date limite de réception des offres est apprécié au regard de la date de réception et non de la date d'envoi des offres.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées dans le présent acte ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus, ils seront retournés à leurs auteurs.

## **4 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

---

**4.1 - Critères de jugement des offres :**

Le jugement des offres aboutira à un classement en fonction de la note attribuée selon la pondération suivante :

- Prix des prestations : 80 %
- Valeur technique : 20 %

L'appréciation générale de l'offre aboutira à une note sur 100 points. Les offres seront ainsi classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera retenue.

Le critère « prix » sera apprécié au regard du montant figurant à l'acte d'engagement. Le prix le plus bas se verra attribué la note la plus élevée (80 points), les autres offres étant notées proportionnellement à ce prix.

Le critère « valeur technique » sera examiné au regard du mémoire technique. L'appréciation de ce critère se décompose de la manière suivante :

- Délais et planning détaillé : 10 points
- Moyens humains et matériels, hygiène et sécurité : 10 points

#### **4.2 - Négociation :**

A l'issue de l'analyse des offres, conformément à l'article R 2123.5 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Au terme de ces négociations, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché aux candidats ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, de ne pas donner suite à la consultation si les propositions étaient jugées inacceptables.

### **5- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

Les renseignements complémentaires d'ordre administratif ou techniques peuvent être obtenus sur demande à :

#### **Mairie d'Uvernet-Fours**

Le Village

04400 UVERNET FOURS

Téléphone : 04 92 80 80 00

Mail : [mairie.uvernet-fours@orange.fr](mailto:mairie.uvernet-fours@orange.fr)

### **6 – VOIES DE RECOURS**

---

Pour toute contestation et recours, la compétence juridictionnelle est :

#### **Tribunal Administratif de Marseille**

22-24, rue Breteuil

13281 Marseille Cedex 06

Tél. : 04.91.13.48.30 - Télécopieur : 04.91.81.13.87

***L'ENTREPRISE***

***Lu et accepté***

***Date, cachet et signature***